

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 35 (1964)
Heft: 1

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P54

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXVe ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 1 Janvier 1964

SOMMAIRE

Revenir à l'épargne — L'encouragement du tourisme

Le port de montres à cadran luminescent

L'étang de la Gruère va couler des jours heureux — Le bois à l'Exposition nationale
Comment fut peuplé le Jura bernois — Annexes : Réponse à la députation jurassienne

Requête ferroviaire — Annuaire téléphonique

Revenir à l'épargne

Mieux vaut prévenir que guérir.

Ceux qui, récemment à Moutier, ont écouté M. Ackermann, préposé aux poursuites du district, faire part de ses expériences personnelles à la Commission sociale de l'ADIJ, que préside M. Willy Sunier, ont pu s'en convaincre.

Le conférencier, en effet, s'est longuement étendu sur l'endettement inconsidéré de certaines familles qui se laissent aller à des achats dépassant leurs possibilités financières. Ne parvenant pas à payer leurs dettes, elles sont alors acculées aux poursuites judiciaires.

M. Ackermann, toutefois, a terminé son exposé sur une note encourageante : l'endettement a diminué chez le personnel des usines qui ont engagé des assistantes sociales, soit que celles-ci aient créé des fonds d'épargne, soit qu'elles retiennent les gens qui seraient tentés de dépenser trop.

On connaît la fable de la cigale et de la fourmi. Chacun se rappelle, sans doute, la tirelire que, durant son enfance, il possédait et dans laquelle il glissait les grosses pièces de monnaie qu'on voulait bien lui donner ou qu'il avait gagnées lui-même.

Epargner, c'est travailler pour l'avenir... choisir un renoncement dans l'immédiat en faveur d'un avantage plus lointain, mais plus grand. Ce qui est vrai sur le plan individuel, l'est aussi sur celui de la collectivité.

Dans les temps les plus reculés déjà, l'homme a constaté qu'au moment où il fait des réserves pour plus tard, il y a autour de lui des êtres de son espèce qui pourraient faire un usage immédiat de ses économies, les faire travailler comme le grain que l'on met en terre, ce qui lui permettrait le moment venu, de retirer son bien avec une rétribution pour le service rendu... service qui est considérable puisque, pendant ce temps, l'emprunteur en a retiré un avantage et a fait vivre les gens qu'il a pris à son service, par le simple fait qu'il avait trouvé